

Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Séance du jeudi 23 avril 2026 20:00 à Salle du Conseil Municipal

Quorum : 8

Membres présents :

Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Joffrey MASSON

Président de séance : Philippe BUSSERON

Secrétaire de séance : Marc PROVOST

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation du compte rendu du 20 mars 2026	Philippe BUSSERON
2	Délibération 1-23042026 - Vote des taxes locales	Philippe BUSSERON
3	Délibération 2-23042026 - Adoption du CFU 2025 Commune	Philippe BUSSERON
4	Délibération 3-23042026 - Adoption du CFU 2025 Service Assainissement	Philippe BUSSERON
5	Délibération 4 - Résultat définitif 2025 - Commune	Philippe BUSSERON
6	Délibération 5 - Résultat 2025 définitif - Service Assainissement	Philippe BUSSERON
7	Délibération 6 - Demande de subvention définitive au Département de l'Allier	Philippe BUSSERON
8	Délibération 7 - Instauration d'un marché saisonnier	Philippe BUSSERON
9	Délibération 8 - Location d'un appartement au-dessus de l'école	Philippe BUSSERON
10	Délibération 9 - Rythmes scolaires	Philippe BUSSERON
11	Délibération 10 - Annule et remplace la délibération 14-20032026 - Désignation des membres du CCAS	Philippe BUSSERON
12	Délibération 11 - annule et remplace la délibération 12-20032026 - Désignation des délégués au SDE 03	Philippe BUSSERON
13	Délibération 12 - Annule et remplace la délibération 1320032026 - Désignation des délégués au SIVOM Val d'Allier	Philippe BUSSERON

Détails des projets / délibérations :

Délibération 1-23042026 - Vote des taxes locales

Le Conseil Municipal a pour rôle de voter chaque année le taux des taxes locales, c'est-à-dire, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Vu le code général des impôts relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la loi de finances pour 2026,

Vu l'Etat 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 communiquer par

Commune de BAYET

les services fiscaux,
 Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2026,
 Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal décide de maintenir, à l'unanimité, le taux d'imposition, le produit fiscal attendu pour 2026

	Taux de référence 2026	Taux voté en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit attendu 2026
Taxe foncière bâti	31,31	31,31	1 948 507	622 756
Taxe foncière non bâti	33,84	33,84	99 762	34 009
Taxe habitation	8,18	8,18	86 843	7 158
				663 923

Les produits attendus, indépendants des taux votés en 2026, sont 323 705 € de Taxes sur les pylônes + 325 312 € d'allocations compensatrices des impôts locaux + 44 643 € de FNGIR - le coefficient correcteur de 672 988 €, soit une somme de 20 672 €. La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2026 : 663 923 € de produits attendus des ressources à taux votés + 20 672 € de produits attendus des ressources indépendantes des taux votés = total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026 = 684 595 €.
 Autorise Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 COM » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en résultent.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSEON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY
 Contre : 0 voix
 Abstentions : 0 voix
 N'ont pas pris part au vote : 0
 Absents lors du vote : 1

----- Délibération 2-23042026 - Adoption du CFU 2025 Commune

Compte Financier Unique 2025

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 526 031,41 €
	Réalisé :	343 029,31 €
	Reste à réaliser :	282 388,00 €
Recettes :	Prévu :	1 526 031,41 €
	Réalisé :	298 818,97 €
	Reste à réaliser :	36 337,00 €

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 949 219,56 €
	Réalisé :	1 296 624,05 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	1 949 219,56 €
	Réalisé :	2 057 315,09 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 44 210,34 €
Fonctionnement :	760 691,04 €
Résultat global :	716 480,70 €

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Délibération 3-23042026 - Adoption du CFU 2025 Service Assainissement

Compte Financier Unique 2025

Investissement

Dépenses :	Prévu :	107 705,72 €
	Réalisé :	100 554,69 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	107 705,72 €
	Réalisé :	107 704,93 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	52 336,00 €
	Réalisé :	46 170,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	52 336,00 €
	Réalisé :	46 144,91 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	7 150,24 €
Fonctionnement :	- 25,09 €
Résultat global :	7 125,15 €

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Délibération 4 - Résultat définitif 2025 - Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 23 avril 2026

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 470 429,70 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 290 261,34 €

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT 760 691,04 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Soit un besoin de financement de : 290 261,34 €

- un déficit des restes à réaliser de : 246 051,00 €

- un déficit d'investissement de : 44 210,34 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 760 691,04 €

- un excédent reporté de : 376 036,12 €

- un excédent de fonctionnement de : 384 654,92 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 44 210,34 €

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST,
Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN,
Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

Délibération 5 - Résultat 2025 définitif - Service Assainissement

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire,
après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 le 23 avril 2026

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	25,09 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	25,09 €
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
Soit un excédent de financement de :	7 150,24 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
- un excédent d'investissement de :	7 150,24 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	25,09 €
- un excédent reporté de :	1 334,57 €
- un déficit de fonctionnement de :	1 359,66 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 7 150,24 €

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST,
Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN,
Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

Délibération 6 - Demande de subvention définitive au Département de l'Allier

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de faire une demande de subvention au département de l'Allier pour la réhabilitation de l'atelier communal en crèche afin d'obtenir l'agrément pour accueillir les bébés dès 10 semaines et recevoir 22 enfants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Nature des investissements : Réhabilitation de l'atelier communal en crèche : 925 000 € HT, Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes

- Conseil Départemental : 90 000 € (30 % du plafond de dépenses 300 000 €, soit 9,73 % du projet)
- DSIL (12,3 %) : 113 708 €
- CAF (38,4 %) : 355 000 €
- Autofinancement de la commune : 366 292 € (39,57 %)

Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout

document relatif à ce dossier.
Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Délibération 7 - Instauration d'un marché saisonnier

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Fédération Nationale des Marchés de France a émis un avis favorable pour la création d'un marché saisonnier à Bayet,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de créer un marché communal,
- adopte le règlement intérieur ci-annexé,
- décide la gratuité de l'emplacement
- charge M. le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Délibération 8 - Location d'un appartement au-dessus de l'école

Monsieur le Maire explique que les travaux de rafraîchissement de l'appartement situé au 15A rue des Luminaires sont terminés, il faut décider des suites pour ces logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer l'appartement et fixe les loyers comme suit : 450 € (quatre cent cinquante euros)

Et autorise Monsieur le Maire à choisir les locataires et à signer le bail pour le 1er mai 2026.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Délibération 9 - Rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité aux collectivités de demander une dérogation à l'inspection académique afin de continuer d'appliquer dès la rentrée 2026 les rythmes scolaires à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30).

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de demander une dérogation et charge

Monsieur le Maire des démarches à effectuer afin de continuer d'appliquer en septembre 2026 le rythme de 4 jours.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Délibération 10 - Annule et remplace la délibération 14-20032026 - Désignation des membres du CCAS

Le conseil municipal doit désigner des membres au CCAS.

L'équilibre doit être fait avec les personnes extérieures au Conseil Municipal et Monsieur le Maire nomme cinq personnes par arrêté. Cinq conseiller municipaux doivent donc être désignés :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner :

Nathalie MAY, Manon GONNIN, Morgane ANTOINE, Véronique LARONDE et Angélique DUBOCAGE

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Délibération 11 - annule et remplace la délibération 12-20032026 - Désignation des délégués au SDE 03

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier- SDE03, Les statuts du syndicat mixte fermé, en vigueur à ce jour (arrêté inter préfectoral n°1181/2019 des 18 et 26 avril 2019), prévoient en son article 5 que les communes, dont la population municipale est inférieure à 5 000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein d'un collège électoral. Le collège électoral regroupe l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants appartenant à l'arrondissement préfectoral de Vichy. Ce collège électoral élit ensuite, en son sein, des représentants qui siégeront pour toute la durée du mandat au Comité Syndical restreint du SDE 03. Pour l'arrondissement de Vichy, ce sont seize représentants qui seront désignés par le collège. Je vous propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au collège électoral du secteur de Vichy, Vu les articles L5211-1, L5211-6, L5211-7, L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les statuts du SDE 03, Le conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués, Sont déclarés élus :

Délégué titulaire : M. Christian DUBOCAGE 48 rue du Bourbonnais 03500 BAYET

Délégué suppléant : M. Marc PROVOST 7 rue de Nérignet 03500 BAYET

Pour siéger au collège électoral organisé par le SDE 03 en vue de la désignation des représentants des communes de moins de 5 000 habitants au sein du comité syndical

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

Délibération 12 - Annule et remplace la délibération 1320032026 - Désignation des délégués au SIVOM Val d'Allier

Conformément à l'article 5212-7 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant au SIVOM Val d'Allier.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :
M Bruno LAMOUCHE et M Christophe LACOMBE comme titulaires
et Mme Sylvie FRANCES et M Michel POUYET comme suppléants

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY

Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 juin 2026, pour élire les grands électeurs qui participeront à l'élection sénatoriale du 27 septembre prochain.
Le conseil municipal désigne Marc PROVOST comme représentant du conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales de la commune.
Un habitant souhaite acquérir un terrain communal de 1558 mètres carré. Sur le principe, tous les membres du conseil municipal sont d'accord et charge le maire de négocier le prix et de lancer la procédure.
L'Ars recherche des terrains pour introduire l'Orphaella, insecte qui mange l'ambroisie. Nos correspondants "ambroisie" reste Michel POUYET pour le Conseil municipal et Dominique THERIAUD pour les agents.
Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil des différentes invitations reçues.
Monsieur Christian Dubocage informe le conseil de l'avancée de l'étude pour la nouvelle crèche et fixe une réunion de travail pour étudier l'Avant Projet Définitif.
Madame Véronique LARONDE explique son travail de fleurissement avec les employés.
Monsieur Bruno LAMOUCHE signale que les trous dans le chemin au-dessus de la carrière seront bouchés par les employés;
Madame Nathalie MAY fait le compte rendu de l'assemblée générale de La Magic.
Madame Manon GONNIN liste les exposants pour les marchés.

Le Secrétaire de séance,
Marc PROVOST

Fait à ,
Le 24/04/2026 ,
Le Maire